

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 15 janvier 2018, le projet de Règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 21 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le 31 janvier 2018 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Ce projet de règlement vise à modifier le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de retirer l'église « Italian Pentecostal Christian Church », qui est identifiée comme « lieu de culte », de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le résumé du projet de règlement, de même que ledit projet de règlement, sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 16 janvier 2018.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement